

Deux mines d'uranium ont fermé au début de 1961: la *Quirke* de la *Rio Algom Mines Limited* et la *Stanleigh* de la *Preston Mines Limited*. Quatre mines sont demeurées en exploitation toute l'année dans la région d'Elliot Lake: celles de la *Denison Mines Limited* et de la *Stanrock Uranium Mines Limited*, et deux mines de la *Rio Algom*, soit la *Milliken* et la *Nordic*. Dans la région de Bancroft, deux mines exploitées par la *Bicroft Uranium Mines Limited* et la *Faraday Uranium Mines Limited* ont poursuivi leur activité. Dans la région du lac Athabasca, deux mines sont demeurées en exploitation: l'*Eldorado Mining and Refining Limited*, propriété du gouvernement, et la mine privée de la *Gunnar Mining Limited*. A la fin de l'année, il n'y avait que huit mines en exploitation (sept sociétés), au regard de 23 en 1959, période d'exploitation maximale; on s'attend que quatre mines seulement poursuivent leur activité au-delà de 1963 et seulement une jusqu'en 1966. Le programme de la production future prévoit une réduction annuelle pour les cinq prochaines années, de sorte qu'en 1966 les livraisons contractuelles seront réduites à 1,100 tonnes d' U_3O_8 . Le nombre total de mineurs a diminué de 11,792 (début 1960) à environ 4,650 (fin 1961).

Conformément au programme de décalage des livraisons, qui se terminera en novembre 1966, la quantité d'uranium (U_3O_8) à livrer était d'environ 21,000 tonnes le 31 décembre 1961. Ce chiffre ne comprend pas les 12,000 tonnes d'uranium non réparables qui, en conformité des «lettres d'intention», doivent être livrées à la *United Kingdom Atomic Energy Authority (UKAEA)* du 31 mars 1963 au 31 décembre 1966. Cependant, l'UKAEA a entamé de nouvelles négociations sur le prix et la date de livraison au cours du dernier semestre de 1961 et au début de 1962*.

De concert avec l'*Eldorado Mining and Refining Limited* et la Fondation canadienne de recherches sur l'uranium, la Direction des mines du ministère des Mines et des Relevés techniques, a poursuivi son programme de recherches sur les usages non nucléaires de l'uranium. Ce programme a été entrepris en vue de découvrir de nouveaux emplois de l'uranium dans le domaine des métaux, afin d'assurer l'écoulement de la production canadienne durant la période de fléchissement de la demande. Le nouvel alliage uranium acier, mis au point par la Direction des mines en 1960, a subi des épreuves à l'échelle commerciale. Quoique les essais aient été très prometteurs en laboratoire, il faudra en effectuer d'autres et poursuivre des études économiques au niveau commercial afin de déterminer les avantages que l'uranium peut offrir à l'industrie de l'acier.

Les producteurs canadiens sont libres de vendre tout excédent d'uranium aux pays qui ont conclu des accords bilatéraux avec le Canada pour fins de collaboration dans le domaine de l'emploi pacifique de l'énergie atomique, mais il y a eu très peu de ventes de cette nature. En plus des accords spéciaux visant la vente d'uranium aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, le Canada a signé des accords bilatéraux avec l'Australie, le Japon, le Pakistan, la Suisse et l'*Euratom* (Belgique, République fédérale d'Allemagne, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas). Aux autres pays, le producteur canadien peut vendre, avec l'assentiment du gouvernement, jusqu'à 2,500 livres d'uranium.

Minerai de fer.—Les producteurs canadiens ont expédié, en 1961, 20,383,333 tonnes de minerai de fer, soit une diminution de 5.4 p. 100; le sommet (24,488,325 tonnes) avait été atteint en 1959. Cependant, la valeur des expéditions s'est accrue de \$175,082,523 en 1960 à \$180,457,020 en 1961. Les importations ont légèrement diminué,

* Le 22 mai 1962 le premier ministre annonçait que le Canada était parvenu à une entente contractuelle avec la Grande-Bretagne.